

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2022-09
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Matière : Domaine et
patrimoine

Sous matière :
Autres actes de
gestion du domaine
privé

OBJET :
**IMPLANTA-
TION RELAIS
DE
TELEPHONIE
SFR**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU
EXECUTOIRE

CONVOCAION
CONSEIL EN DATE
DU : 20 JANVIER
2022

AFFICHAGE EN
DATE
DU : **20 JAN. 2022**

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : **01 FEV. 2022**

Séance du Conseil Municipal du mercredi 26 janvier 2022
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD,
Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, François
DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Bernard GRIMAUD,
Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD,
Jacqueline RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET,
Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Pierre BARBAUD, Marie-
Claude BOURREL, Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE,
Régine SURRE, Daniel SIBRA, Sabine CHABERT, Chantal
BARTHES, Javier DE LA CASA, Bruno PERLES, Delphine
SANTINI, Audrey GAIANI, Karole CAFFIER, Thierry
ROSSICH, Zohra KUFEL, Gérard MONDRAGON, Martine
LACOMBE,

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

Hélène GIRAL Donne procuration à Evelyne GUILHEM,
Michel RATABOUIL Donne procuration à Giovanni ZAMAI,
Nicolas ASENSIO-VERGNES Donne procuration à Evelyne
GUILHEM,
Agnès SOULIER Donne procuration à Bruno PERLES,
Préscillia GRANIER Donne procuration à Bernard GRIMAUD,

Secrétaire : Sabine CHABERT,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de l'opérateur SFR pour l'implantation d'un relais de radiotéléphonie sur un terrain appartenant au domaine privé de la Commune de Castelnaudary situé au lieudit « Villelongue » sur la Commune de Villeneuve La Comptal, afin de développer et d'exploiter son réseau.

L'opérateur souhaite installer un pylône de 30 mètres environ de hauteur, supportant divers dispositifs d'antennes d'émission-réception et faisceaux hertziens ainsi qu'un local technique. Le site déjà occupé par un opérateur téléphonique est peu visible de la voie publique afin de limiter l'impact visuel de cet équipement.

Monsieur le Maire propose de mettre à disposition environ 19 m² de la parcelle cadastrée section A n° 1199 à la société SFR aux conditions suivantes :

- Montant annuel du loyer : 7800.00 Euros HT (augmentation pendant toute la durée de la convention de 0.5 % par an)
- Durée de la convention : 10 ans à compter de la signature de la présente convention
- Projet : se conférer aux plans annexés à la présente

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de procéder à la signature d'une convention avec la société SFR.

Vu l'avis favorable de la Commission Communale Aménagement du Territoire Communal, Habitat, Travaux Enseignement Supérieur, en date du 21 janvier 2022.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE l'implantation d'un relais de radiotéléphonie mobile sur une partie de la parcelle cadastrée section A n° 1199 située au lieudit « Villelongue » par la Société SFR.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention avec l'opérateur pour une durée de 10 ans à compter de la signature et moyennant une redevance annuelle de 7 800 Euros net de toute charge, révisable annuellement.

PRECISE que la Société SFR devra obtenir les autorisations nécessaires à la réalisation des travaux.

ADOpte A L'UNANIMITE

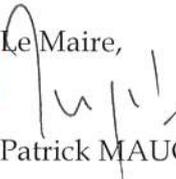
Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

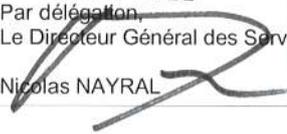
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 26 janvier 2022



Le Maire,

Patrick MAUGARD

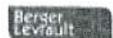
Ampliation faite le
01 FEV. 2022
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
31 JAN. 2022
Par publication le
01 FEV. 2022
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Nicolas NAYRAL



Envoyé en préfecture le 31/01/2022

Reçu en préfecture le 31/01/2022

Affiché le



ID : 011-211100763-20220126-DB202209-DE